

FICHE DE POSTE

<p>Intitulé du poste (F/H):</p> <p style="text-align: center;">Maître de Conférence associé des ENSA</p> <p>Champ disciplinaire : Villes et Territoires</p>	<p>Catégorie statutaire : A</p> <p>Maîtres de Conférences Associés des ENSA (MCFA) Plein temps (320h)</p> <p>Date de la prise de fonction : 01/09/2025</p> <p>Durée du contrat : 12 mois</p>
--	--

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant praticien du supérieur DCAO – RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille

2, rue Verte 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Missions et activités principales

Le poste décrit par cette fiche concerne un(e) maître de conférence associé(e) à temps plein (1607h de service dont 320h d'enseignements). Il ou elle aura en charge une part importante des enseignements dans les semestres 2 (L1 archi, CPEP1 paysage) et 5 (DEP1 de la formation Paysage).

Pour ce poste, l'Ensap de Lille recherche un-e enseignant-e capable de structurer une approche méthodique de l'enseignement du projet de paysage à toutes ses échelles. L'enseignant-e a vocation à faire valoir dans ses enseignements ses connaissances et sa pratique professionnelle concernant les procédures opératoires et opérationnelles du projet de paysage et à mobiliser des capacités réflexives et prospectives en ces domaines.

Le ou la candidate s'appuiera sur une expérience pédagogique consistante qui la mettra en situation d'activer des situations pédagogiques variées et d'assurer des missions de coordination de semestre et d'atelier. Un poste de titulaire reprenant ce profil sera mis au concours pour la rentrée 2026. Le jury considérera donc avec exigence la capacité du, de la candidate à s'investir, au-delà de ces charges d'enseignement, dans le bon fonctionnement des formations et de l'établissement.

Les missions d'enseignement envisagées pour l'année 2025-2026 sont les suivantes :

Définir et assurer l'encadrement d'un atelier de projet au semestre 2 (120 heures dont voyage d'étude)

A l'ensapLille la première année est entièrement commune aux formations des architectes et des paysagistes. L'atelier de S2 intitulé *Habiter la Limite*, s'organise en 5 groupes d'étudiant.es suivis chacun par un binôme d'enseignant.es architecte et paysagiste qui coopèrent à assurer la complémentarité des apports spécifiques de chacune des deux disciplines. Le projet pédagogique de l'atelier de projet du S2 aborde les bases du processus de conception en paysage et en architecture en mettant les étudiant.es en situation de répondre à une commande fictive prédéfinie (une maison des associations dans un parc situé dans la MEL). . Un planning composé de séquences pédagogiques est commun à l'ensemble des groupes. Chaque séquence est l'occasion d'interroger l'articulation du projet architectural, paysager et urbain. Le semestre permet de traverser : échelles (du 1/5000e au 1/100e en passant par le 1/500e), enjeux propres à la composition spatiale (usages, dimensionnement, structure, milieux, ambiances) et enjeux écologiques (déjà là, eau, bioclimatisme, frugalité) et modes de représentation (maquette, géométral, croquis, schémas).

Le déroulement de l'atelier est conçu en collaboration avec les enseignant.es d'ATR. Il intègre plus largement les notions abordées dans d'autres enseignements de l'année commune L1-CPEP1, qui sont reprises sous forme de petites interventions thématiques adressées à l'ensemble de la promotion dans le cadre de l'atelier de projet. La

pédagogie du projet s'appuie aussi sur des travaux complémentaires d'analyse : relevés de site permettant d'apprécier des ordres de grandeur et des ambiances, corpus partagé de références choisies en relation avec le sujet.

A mi-parcours, la semaine de voyage est l'occasion de découvrir l'inscription d'une métropole dans son territoire, à travers des projets passés et contemporains et la rencontre de personnalités locales intervenant dans les domaines de l'architecture et du paysage. Les visites font la part belle aux projets soucieux de renforcer ou tisser des liens territoriaux à travers les filières et savoir-faire locaux dans une démarche écologique assumée.

Participer à l'élaboration d'un CM en L1 présentant des références exemplaires en matière de projets mixtes architecturaux et paysagers . (11h à 22h)

Ce cours est un projet à construire ou co-construire avec un collègue architecte ou paysagiste. Il remplacera ou complètera le CM actuellement dispensé en L1 sur l'histoire de l'architecture. Il pourra se situer en S2 ou être dispensé pour moitié en S1 et en S2. Il s'agit par ce cours de doter les étudiant.es de références exemplaires dans le rapport entre projet d'architecture et projet de paysage. A travers l'histoire, les programmes, les cultures et les échelles quelles sont les relations, les articulations entre les espaces modelés par ces deux champs disciplinaires. Le. la candidate pourra faire valoir ses propositions en la matière dans son dossier de candidature ou sa note pédagogique, autant en présentant certains choix concernant ce corpus référentiel, qu'en explicitant les méthodes pédagogiques mises en œuvre pour accompagner les étudiant.es dans l'analyse et l'appropriation de ce dernier.

Définir et assurer l'encadrement d'un atelier de projet au semestre 5 (120 heures dont voyage d'étude) et des td qui lui sont associés (48h)

Le semestre 5 de la formation des paysagistes implique une pédagogie particulièrement attentive car il concerne un public étudiant hétérogène, comprenant à la fois des étudiant.es ayant suivi le Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage (CPEP) et disposant donc de deux années d'expérience en projet, et des étudiant.es entrant directement dans la formation de Paysagiste Concepteur par le concours national, et dont certains n'ont que très peu d'expérience du projet. Il importe donc de tenir compte des spécificités de chacun, de valoriser les parcours antérieurs, et d'énoncer le plus clairement possible les objectifs à atteindre.

L'Atelier de S5 a pour thématique « Dans la ville ». Le projet porte sur la conception d'un espace public sur un terrain proche de l'école. Il est mené en collaboration avec un binôme sur 8 semaines et comprend un voyage d'étude en début de semestre d'automne. Trois td de 16h (quantité horaire susceptible d'évoluer marginalement) sont associés à cet atelier. Le TD « Plantes et Vous » (16h) permet de développer la dimension végétale du projet. Il donne lieu à la production d'un petit dossier. Le TD « Ouvrages » (16h) permet de développer la dimension technique du projet. Il donne lieu à une production graphique spécifique.. Le TD « Visites et relevés de site » (16h) permet de développer la capacité à lire l'espace urbain, notamment à travers ses espaces publics, et à en opérer un relevé analytique et interprétatif efficace. Ces td sont co-encadrés avec des collègues du champs STP (sciences et techniques du Paysage) ou VT (Ville et Territoire).

Participer à l'acculturation des étudiant.es sur les conditions de l'exercice professionnel en DEP3, dernière année de master (12h)

L'enseignant.e mobilisera son expérience professionnelle afin de contribuer à ce td de master dédié à l'apprentissage des conditions administratives, techniques, légales et socio-économique de l'exercice professionnel de la maîtrise d'œuvre en paysage. Il ou Elle pourra par ailleurs être sollicité-e pour l'encadrement des stages de master (1 stage de 4 semaines, 1 stage de minimum 8 semaines en maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage ou laboratoire de recherche)

Autres taches

Participation aux procédures d'admission à l'ensapl : dossiers et entretiens Parcoursup, concours commun aux écoles de Paysage, dossier de Dispense partielle d'Etude (DPE) et de Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Participation aux réunions de coordinations de semestre (3/ an), aux commissions d'orientation semestrielles (2/an), aux réunions de formation Paysage (4 à 6 réunions par an), à l'organisation et à l'animation des Journées Portes Ouvertes de l'Etablissement (un jour en Janvier ou Février)

Participation aux travaux des différentes commissions, groupes de travail et globalement au débat pédagogique au sein de l'ensapl, son implication le cas échéant dans les différentes instances (CFVE, CR, CA)

Encadrement des différents stages, participation aux différents jurys (jury d'ateliers, PFE, mémoire d'initiation à la recherche)

Participation aux activités scientifiques

Le/la candidat.e pourra témoigner d'une activité de recherche soit par un parcours doctoral soit par d'autres applications à visée théorique et pratique. L'objectif est de renforcer le pôle Paysage au sein des domaines de recherche du LACTH.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Conformément au décret statutaire de 2018, les obligations de service d'un enseignant sont identiques à celles applicables à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h, et comprennent 320 heures d'enseignement décomptées en heures équivalent TD. Les modalités d'exécution des obligations de service (présentiel devant élève + participation à la vie de l'établissement (instances, jurys, groupes de travail ...) sont fixées par le chef d'établissement. A titre indicatif, il est demandé aux enseignants de l'ENSAP de Lille d'être présents dans les locaux en moyenne 2 jours par semaine.

Expériences et compétences souhaitées

Capacités à structurer une approche méthodique de l'enseignement du projet de paysage à toutes les échelles, de faire valoir ses connaissances des procédures opératoires et opérationnelles en projet de paysage et à mobiliser son expérience pratique et réflexive en ces domaines.

Aptitudes à activer des situations pédagogiques variées en coordination avec les autres enseignements et autres enseignants

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Diplôme d'Etat de paysagiste ou titre équivalent

Doctorat ou formation doctorale souhaité mais non exigé

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'Ensapl forme à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme (Master COMUA). L'articulation entre ces disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'Ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master). Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude. Afin d'articuler formation initiale et recherche, les domaines d'étude de Master sont liés étroitement aux domaines de recherche du laboratoire. L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation et en quête de son avenir post-industriel, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologique des acteurs de la construction du cadre bâti (lauréats du PIA 2 avec les Compagnons du devoir).

Candidatures :

Les dossiers de candidature, comprenant un C.V. et une lettre de motivation, doivent être retournés exclusivement par mail à rh@lille.archi.fr avant le **30 juin 12h**

Les candidats retenus en entretien seront auditionnés dans la semaine du 7 juillet.